

Note de département

GIS | N° 2018-73

Décision du 20 décembre 2018

**Décision n° GIS 2018-73 du 20 décembre 2018
portant délégation de signature du directeur du département Gestion et Innovation
Sociales [GIS] au responsable de l'unité Gouvernance et Assistance à maîtrise
d'ouvrage des Systèmes d'Information [GASI] du département GIS**

Le directeur du département GIS,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-101 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département GIS par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation à Monsieur Julien KRAWEC, responsable de l'unité GASI, à l'effet de signer en son nom les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité :

- les mesures disciplinaires du 1^{er} degré.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note de département n° GIS 2018-39 » en date du 12 novembre 2018.



Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site Internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 20 décembre 2018

Jean AGULHON

Directeur du département GIS